# Association des Loueurs de films en Suisse : assemblée extraordinaire du 30 juin 1932 au Café de la Régence, à Genève

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier**

Band (Jahr): **- (1932-1933)**

Heft 21-22

PDF erstellt am: **27.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Association des Loueurs de films en Suisse

## Assemblée extraordinaire du 30 juin 1932

### au Café de la Régence, à Genève

L'assemblée est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Reinegger, vice-président. Sont présents :

| | |
|---|---|
| Emelka | MM. Rosenkrantz, |
| Eos Films | Reinegger. |
| Monopol Films | Kady. |
| Etna | Reyrens. |
| Pathé | Monnier. |
| Fox | Reyrens. |
| Warner | Salberg. |
| Radio Ciné | Salberg. |
| Agence Suisse du Cinéma | Hipleh. |
| Osso | Palivoda. |
| Distributeur de films | Guyot. |
| Exclusivités Lansac | Lansac. |
| Unartisco | Thorel. |
| Elite Films | Palivoda. |
| Cinévox | Weber. |
| Haïk | Balmer. |
| Les Grandes Productions sonores | Linder. |
| Syndikat Films | Reinegger. |
| Dubois Films | Dubois. |
| Bourquin Films | Bourquin. |
| Films Parlants | Luthy. |
| M. G. M. | Lambert. |
| Uty | Sauty. |
| Office Cinématographique | Verrey. |
| Interna Films | Stoehr. |

Le procès-verbal de la dernière assemblée, à Berne, le 7 juin, est approuvé.

La maison Coram Films, de Zurich, a fait sa demande d'admission ; cette dernière, étant inscrite au Registre du commerce, est acceptée moyennant 200 fr. de finance d'entrée et une cotisation mensuelle de 15 fr.

*Recours Artistic Films.* — La commission chargée d'examiner la question, avec le concours d'un avocat choisi par elle, dépose ses conclusions. Il ressort qu'après consultation avec Me Carry, l'Association des Loueurs de films en Suisse serait, de par ses statuts, fondée d'accepter ou de refuser au sein de son association une société. M. Grossfeld donne connaissance de ce rapport renfermant des jugements rendus par le Tribunal Fédéral, en d'autres circonstances. Passé aux voix, le recours présenté par Artistic Films est repoussé par 17 voix contre 8.

*Capitole S. A., Bienne.* — La commission chargée d'examiner la position de cet établissement a constaté les difficultés présentes. La commission propose d'accorder une réduction sensible sur le nombre de programmes contractés, de même que sur leurs prix de location. Chaque loueur s'engageant à réduire le nombre de programmes selon l'importance de ses contrats passés avec le Capitole. Dès ce jour, tout programme ne sera délivré que contre remboursement. Le Capitole S. A. s'engage à régler ses comptes arriérés de films dans un délai de deux mois. Après une longue discussion, les loueurs intéressés déclarent se rallier à cette proposition. Une prochaine entrevue aura lieu, afin de sauvegarder l'intérêt des maisons engagées.

*Le Schweizer Lichtspieltheater Verband* a adressé une lettre, par laquelle il demande que les loueurs prennent à leur charge le montant que l'Association des droits d'auteurs leur réclame. Cette demande est repoussée par l'assemblée, car c'est à l'exploitant qui projette la bande en public à prendre un arrangement avec la Société des droits d'auteurs, ainsi qu'il en était du temps du muet.

*Cinémas du Locle et de La Chaux-de-Fonds.* — Cette affaire est de nouveau en discussion ; plusieurs loueurs protestent sur la lenteur apportée dans cette affaire. L'Association des Exploitants a fait savoir que cette question serait tranchée lors de l'assemblée du 5 juillet, à Genève.

*La maison Dubois,* non encore inscrite au Registre du commerce, fera le nécessaire pour la prochaine assemblée, la société anonyme étant en formation.

*Une délégation de l'Association suisse romande des Exploitants demande à être entendue.*

Cette délégation, composée de MM. Martin, président, Bech, secrétaire, et Hoffmann, est introduite à l'assemblée. Le président, M. Reinegger, lui souhaite la bienvenue et lui demande quel est le but de sa visite.

M. Martin expose, au nom de son association, les faits concernant les cinémas-brasseries. L'Association romande des Exploitants vient consulter l'Association des Loueurs en Suisse, afin d'obtenir de cette dernière un appui, en refusant des programmes à certains membres pour le cas où l'Association des Exploitants serait dans l'obligation de les accepter.

L'Association des Loueurs ne peut prendre pareil engagement, qui serait illégal, et certainement pas suivi par ses membres.

Le Comité de l'Association suisse romande des Exploitants a consulté un juriste, lequel doit, pour la prochaine assemblée, déposer son rapport. C'est à titre purement consultatif, et afin de voir si l'Association suisse romande peut compter sur un appui des Loueurs, que la présente démarche est effectuée.

Il est donné connaissance des conclusions du rapport de Me Carry en ce qui concerne le droit des deux associations.

La séance est levée à 17 h. 30.

**Annonciers**

*La valeur de la publicité est en rapport direct avec la valeur du texte rédactionnel. Si* ***L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE****, Lausanne, vous plaît, confiez-lui votre publicité. S'il ne vous plaît pas, dites-nous pourquoi et nous essayerons de vous satisfaire entièrement.*

# EIN SENSATIONELLER ERFOLG!

# Liebe Abenteuer Sensation

Ueberall prolongiert!

DER ERFOLGREICHSTE FILM DER SAISON!

Ein absolut neues Sujet von gleissender, packender, hinreissender Sensation in einer

BOMBENBESETZUNG

Die Namen beweisen es!

**Brigitte Helm**
**Rudolf Forster**
**Lucie Englisch**
Hans Junkermann
Oskar Sima
Gustav Gründgens
Theo Lingen
Karl Ettinger
Ernst Dumcke
u. v. a. m.

# Die Gräfin von Monte Christo

Ein sehr grosser Film. Spannende Handlung, packende, gewaltige Regie, ein erstklassiges Spiel aller Darsteller. Brigitte Helm schön und elegant. „Basellsche Zeitung".

Interessant und schärmant gemacht, mit viel Zurückhaltung und desto grösserer Wirkung. Ein grosser Erfolg. „Der Tag".

Zwei brillante Schauspielerleistungen Gründgens und Forsters. Reizend Lucie Englisch. „12 Uhr Blatt".

Es ist der bisher beste Film dieses Jahres. „Nachtausgabe".

Lassen Sie sich dieses grosse Geschäft nicht entgehen und telephonieren od. schreiben Sie noch heute an uns!

Wir bringen Ihnen die besten Film der Weltproduktion.

Telephon 28.511

**SYNDIKAT-FILM A.-G.**
**BERN**

Telephon 28.511